



OFFRE D'EMPLOI

Coordonnateur adjoint loisirs, culture, vie communautaire et tourisme REMPLACEMENT

La Ville de Bonaventure est à la recherche d'une personne dynamique et consciencieuse pour pourvoir le poste de formateur aquatique.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Sous la responsabilité de la direction des Loisirs, de la culture, du tourisme et de la vie communautaire, le formateur aquatique sera responsable de l'attraction et de la formation de candidats aux programmes de croix, sauveteur et moniteur.

Ce poste consiste à:

PISCINE :

- Planifier et mettre en place des actions pour attirer de nouveaux sauveteurs et moniteurs ;
- Assurer les formations de Sauveteur national et de Moniteur de sécurité aquatique ;
- Effectuer des heures de surveillance et de cours ;
- Programmer dans la plate-forme d'inscription en ligne, l'offre d'activités de la piscine ;
- Prendre les inscriptions du secteur aquatique et collaborer à celle des autres secteurs du service des loisirs ;
- Concevoir et mettre à jour les outils nécessaires à la prise de statistiques de fréquentations ;
- Veiller à la gestion de la qualité de l'eau ;
- Participer aux tâches d'entretien du bassin ;

LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE ET TOURISME :

- Participer à des regroupements, rencontres, qui peuvent améliorer l'offre d'activités ;
- Soutenir les coordonnateurs dans la réalisation des activités du département ;
- Accomplir toute autre tâche reliée à ses champs de responsabilités.

EXIGENCES

Qualifications requises

- Être titulaire d'un diplôme dans un domaine lié aux loisirs, ou dans un domaine connexe ;
- Avoir 2 années d'expérience pertinente à la tâche
- Détenir les certificats de sauveteur national, moniteur à jour
- Détenir la certification de moniteur en sauvetage est un atout.

Connaissances et habiletés

- Avoir d'excellentes capacités pour la communication, les relations interpersonnelles ;
- Posséder le sens de l'organisation, de planification et rigueur professionnelle ;
- Avoir la capacité d'établir des priorités d'action ;
- Faire preuve d'autonomie, de dynamisme et de bon jugement ;
- Posséder une bonne connaissance des logiciels de base (suite Office).

SALAIRE ET AVANTAGES

- Le salaire et les conditions de travail sont déterminés en fonction de la convention collective 2021-2026.
- Remplacement de 9 mois débutant le 4 septembre, 30 heures par semaine, le candidat pourra être appelé à travailler le soir et la fin de semaine. Déplacements occasionnels.
- Le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur.

La Ville de Bonaventure reçoit les curriculum vitae à l'adresse suivante :

Julie Loubert

Directrice des loisirs, de la culture, du tourisme et de la vie communautaire

Par la poste : Ville de Bonaventure, 127, avenue de Louisbourg
Bonaventure (Québec) G0C 1E0

En personne : 151, avenue Grand-Pré, Bonaventure

Par courriel : directionloisirs@villebonaventure.ca

Téléphone : 418 534-2313, poste 231